

ARTICLE 1 - Domaine d'application

1. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » ainsi que les droits et obligations de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des Utilisateurs dans ce cadre.

Tout Utilisateur qui a accès à la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » est soumis, aux Conditions Générales et particulières d'Utilisation définies ci-après et aux Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie, quelle que soit la durée de cet accès.

2. L'/les Utilisateur(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des Conditions Générales et particulières d'Utilisation définies ci-après et des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie et y adhérer pleinement. La Chambre de Commerce et d'Industrie ne saurait être liée par toute condition ou tout terme émanant de l'un quelconque des Utilisateurs.

3. Les Utilisateurs déclarent connaître et comprendre Internet et ses limites, notamment ses caractéristiques fonctionnelles et performances techniques, les risques d'interruption, les temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques, quels qu'ils soient, inhérents à tout transfert de données notamment sur réseau ouvert et plus généralement à toute connexion sur le réseau.

4 Les Utilisateurs déclarent également avoir reçu de la Chambre de Commerce et d'Industrie toutes les informations et mises en garde nécessaires à l'utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » et à l'utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'à l'appréciation des conséquences pouvant en résulter.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

2.1 Chambre de Commerce et d'Industrie:

La Chambre de Commerce et d'Industrie ,
Etablissement public administratif de l'Etat à statut particulier
représentée par son Président en exercice

2.2 Conditions Générales et particulières d'Utilisation de la base d'annonces informatisée

« Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » :

Le présent document, y compris toutes ses éventuelles modifications et le document relatif aux conditions particulières d'utilisation.

2.3 Conditions Générales d'Utilisation du site de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

Document contractuel (y compris toutes ses éventuelles modifications) dûment accepté par tout Utilisateur, définissant les modalités et conditions générales d'utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

2.4 Utilisateur :

Toute personne (physique ou représentant personne physique de personne morale) régulièrement inscrite et identifiée aux termes des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que des Conditions Générales et particulières d'Utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » bénéficiant ainsi de l'accès à cette base électronique www.ccible.fr

2.5 Service(s) :

Le(s) service(s) - y compris toute mise à jour - fourni(s) par la Chambre de Commerce et d'Industrie via la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » à tout ou partie des Utilisateurs.

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'UTILISATION DE LA BASE D'ANNONCES INFORMATISEE « CEDANTS - REPNEURS - PARTENARIAT(S) CCible » - AUTRES DOCUMENTS CONTRACTUELS – MODIFICATIONS

3.1 L'utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » emporte acceptation sans réserve des Conditions Générales ci-dessous, des Conditions Particulières en document annexe et des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Il ne peut en être fait usage que dans le plus strict respect de celles-ci.

3.2 La Chambre de Commerce et d'Industrie se réserve le droit, à tout moment, de modifier tout ou partie des Conditions Générales et Particulières d'Utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » et des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les conditions à jour de modifications sont accessibles sur le site www.ccible.fr.

ARTICLE 4 - ACCES AU SERVICE DE LA BASE D'ANNONCES INFORMATISEE « CEDANTS - REPRENEURS - PARTENARIAT(S) CCible » - USAGE

4.1 Il appartient à tout Utilisateur de s'équiper de manière appropriée pour accéder au Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible », d'en faire usage conformément à sa destination, notamment en matière informatique, de télécommunications et de sécurité et de maintenir cet équipement en bon état de fonctionnement.

4.2 L'accès au Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » est payant. La Chambre de Commerce et d'Industrie s'efforce de laisser le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » accessible 24/24 heures et 7/7 jours. Néanmoins, les modalités et opérations de tests, de contrôle et de maintenance, ainsi que les interventions nécessaires en cas de pannes, peuvent être effectuées par la Chambre de Commerce et d'Industrie à tout moment.

La Chambre de Commerce et d'Industrie s'efforce de prévenir, dans la mesure du possible, les Utilisateurs au moyen d'une annonce sur le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » de la survenance de telles opérations.

4.3 Tous les coûts et frais d'équipements, de communications, télécommunications et autres, nécessaires à la connexion et à l'utilisation du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » ainsi que toute autorisation nécessaire y afférente restent à la charge des Utilisateurs.

ARTICLE 5 - ACCES AU(X) SERVICE(S)

Pour accéder au(x) Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible », tout Utilisateur doit préalablement avoir obtenu un code d'accès (code utilisateur), conformément aux dispositions figurant dans les Conditions Générales et particulières d'Utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible ».

ARTICLE 6 - FONCTIONNEMENT – SECURITE

6.1 La Chambre de Commerce et d'Industrie peut librement modifier les capacités de transmission, d'acheminement ou autres moyens ou services techniques utilisés pour le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible ».

6.2 Les Utilisateurs s'engagent à ne pas entraver le bon fonctionnement du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » de quelque manière que ce soit, notamment à ne pas transmettre sur ou via base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » tout élément susceptible de contenir un virus, cheval de Troie, bombe logique ou autre élément de nature à endommager, à intercepter, à interférer tout ou partie de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible ».

ARTICLE 7 - LIENS HYPERTEXTES

7.1 Des liens hypertextes peuvent figurer sur le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » ainsi que sur le site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie et conduire vers d'autres Services Internet (notamment par des techniques de lien hypertextes internet), y compris de partenaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans la mesure où la Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut contrôler le contenu de ces Services Internet, les Utilisateurs reconnaissent que la Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut être tenue responsable, notamment des produits, services, informations disponibles sur et/ou à partir de ces Services Internet.

7.2 La Chambre de Commerce et d'Industrie est libre de modifier la liste de ses partenaires à tout moment.

ARTICLE 8 - DECLARATIONS - GARANTIE – RESPONSABILITE

8.1 La Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel que qu'il soit, d'une suspension du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » ou de la fin de tout Service afférent à celui de la base de données informatisée et ce, pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait d'une quelconque façon que ce soit, de la connexion au Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible ».

La connexion des Utilisateurs au Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » se fait sous leur entière responsabilité.

Conditions Générales d' Utilisation de la base d'annonces informatisée
« Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » en date du 1 janvier 2009

8.2 La Chambre de Commerce et d'Industrie ne consent aucune garantie, expresse, implicite, légale ou autre, et exclut en particulier toute garantie concernant notamment l'exactitude de tout contenu du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » et/ou son aptitude à répondre aux attentes et/ou besoins particuliers de tout Utilisateur.

8.3 Il appartient à tout Utilisateur de s'assurer que le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » est conforme à toute législation, réglementation ou usage qui leur est applicable, ainsi qu'à leurs obligations envers des tiers.

En outre, tout Utilisateur s'engage à recourir au Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » en conformité des Conditions Générales et particulières d'Utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible », des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de toute loi ou de tout contrat ou d'usage applicable, ainsi que dans le respect des droits des tiers.

8.4 Le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » contient ou peut donner accès notamment à des informations, éléments ou services qui peuvent être fournis par tout Utilisateur ou, plus généralement par tout tiers, y compris des partenaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans ce cas, la Chambre de Commerce et d'Industrie ne garantit pas l'exactitude, l'actualité, l'exhaustivité ou la pertinence de ces informations, éléments ou services.

La Chambre de Commerce et d'Industrie ne saurait être tenue pour responsable si l'un des utilisateurs, un tiers ou un partenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie venait à enfreindre tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits d'un tiers ou toute réglementation applicable.

8.5 La Chambre de Commerce et d'Industrie exclut toute garantie et responsabilité du fait de toutes informations à caractère général ou non, de toutes analyses ou appréciations qu'elle pourrait communiquer sur le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible ». Il appartient aux Utilisateurs de se renseigner et de se faire conseiller, le cas échéant, sous leur propre responsabilité.

8.6 Les Utilisateurs sont seuls responsables des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par eux à la Chambre de Commerce et d'Industrie et/ou entre eux ou à des tiers du fait ou dans le cadre de l'utilisation du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible ».

Ils s'engagent à indemniser la Chambre de Commerce et d'Industrie de tout préjudice financier ou commercial lié à toute demande, réclamation et/ou condamnation à des dommages et intérêts ou autre, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie pourrait être menacée ou être l'objet, et/ou toute sanction qui pourrait être prononcée contre elle- y compris les frais et honoraires d'avocat que la Chambre de Commerce et d'Industrie exposeraient, dès lors que ces demandes, réclamation et/ou condamnation auraient pour cause, fondement ou origine, la violation par tout Utilisateur des Conditions Générales et particulières d'Utilisation du service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » ou, le cas échéant, des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la violation par tout Utilisateur d'une loi, d'un contrat ou d'un usage applicable, la violation par tout Utilisateur des droits d'un tiers plus généralement, l'utilisation du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible »

8.7 La Chambre de Commerce et d'Industrie ne saurait en aucun cas être tenue responsable, au titre de l'utilisation du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » de tout préjudice financier ou commercial supporté, le cas échéant, par tout Utilisateur ou tiers tel que, notamment, la perte de bénéfice, la perte de chiffre d'affaires, la perte de commande, la perte de données, la privation d'économies et la charge de tout surcoût, ainsi que de tout préjudice d'image.

Il est convenu, en tant que de besoin, que ces préjudices constituent des dommages indirects n'ouvrant, par conséquent, pas droit à réparation de(s) l' Utilisateur(s) par la Chambre de Commerce et d'Industrie alors même que ces préjudices étaient prévisibles ou que leur éventualité a été portée à sa connaissance.

8.8 En tout état de cause et sans préjudice des dispositions figurant ci-dessus, la réparation maximale dont la Chambre de Commerce et d'Industrie pourrait être redevable ne pourra excéder, quelle que soit l'origine ou la cause de la mise en jeu de sa responsabilité, et toutes origines ou causes confondues, un montant égal au total de l'abonnement facturé à l'Utilisateur et encaissé à la date du préjudice constaté.

8.9 Aucune partie adhérente aux présentes Conditions Générales ou Particulières d'Utilisation ne peut être tenue pour responsable de toute perte ou dommage ayant pour origine le retard ou l'inexécution d'obligations résultant des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou, le cas échéant, des Conditions Générales et Particulières d'Utilisation du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible », lorsque la perte ou le dommage est imputable à un cas de force majeure ou à un cas fortuit.

Conditions Générales d'Utilisation de la base d'annonces informatisée
« Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » en date du 1 janvier 2009

Cette exonération de responsabilité vise la Chambre de Commerce et d'Industrie de manière non limitative, en cas de pannes ou d'interruptions rendant impossible l'accès au Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » du fait d'un opérateur de télécommunications ou d'un prestataire de services Internet.

Dans les deux hypothèses énoncées ci-dessus, la survenance de l'événement doit être rapidement portée à la connaissance de l'autre partie par celle qui la constate ou la subit en vue de limiter, dans la mesure du possible, l'importance de ses effets.

ARTICLE 9 - MANQUEMENT - RESILIATION DE L'INSCRIPTION ET DE L'ABONNEMENT

9.1 Tout manquement aux Conditions Générales ou Particulières d'Utilisation du service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » ou, le cas échéant, aux Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie, engage la responsabilité de l'Utilisateur.

9.2 Toute manquement aux Conditions Générales et Particulières d'Utilisation de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » et/ou aux Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie entraîne la résiliation immédiate et de plein droit de l'inscription et de l'abonnement permettant l'accès à la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » et ce, par la seule volonté de la Chambre de Commerce et d'Industrie, sans préjudice des autres droits et recours de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1 Le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » comprend l'ensemble des informations accessibles au titre du Service, notamment sous forme de textes, de photos, d'images, de sons, de données, de bases de données et de programmes téléchargeables - y compris la technologie sous-jacente, structuré et présenté sous la forme de pages-écran.

Sous réserve des droits éventuellement détenus par les partenaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou par d'autres tiers sur l'ensemble des informations définies ci-dessus, les Utilisateurs reconnaissent que le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » est protégé par les droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur ou de propriété artistique et littéraire) et les autres droits attachés à la propriété intellectuelle: droit moral et droit patrimonial et droits dérivés que la Chambre de Commerce et d'Industrie de LYON détient au titre du service ou pour lequel elle est autorisée à faire usage.

Sous réserve, le cas échéant, des Conditions Générales et Particulières du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible », le seul droit accordé aux Utilisateurs au titre des Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de LYON, est celui de réceptionner temporairement sur son équipement informatique et pour son usage personnel, tout ou partie des informations accessibles au titre du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible »

Les Utilisateurs ne peuvent en aucun cas stocker hors session de connexion, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les éléments composant le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » -ou le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » lui-même.

10.2 Les Utilisateurs devront respecter toutes les mentions relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux autres droits attachés à cette dernière tels que définis ci-dessus que détient la Chambre de Commerce et d'Industrie de LYON sur le Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible ». En conséquence, ils s'engagent à ne pas les altérer, les supprimer, les modifier ou en faire usage autrement et y porter atteinte.

10.3 En outre, les Utilisateurs s'engagent à ne pas diffuser, télécharger ou transmettre sans autorisation des informations et des données qui sont protégées par les droits de propriété intellectuelle ou les autres droits (énoncés ci-dessus et dont ils ne sont pas titulaires. Plus généralement, les Utilisateurs s'engagent à ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à leurs droits respectifs et aux droits des tiers.

ARTICLE 11- CONVENTION DE PREUVE

11.1 La Chambre de Commerce et d'Industrie pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Chambre de Commerce et d'Industrie, par exemple dans toute base de données (sauf abus ou erreur manifeste).

11.2 Les Utilisateurs s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Conditions Générales d' Utilisation de la base d'annonces informatisée
« Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » en date du 1 janvier 2009

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Chambre de Commerce et d'Industrie dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 12 - DISPOSITIONS DIVERSES

12.1 Les Conditions Générales et Particulières du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » son exécution et plus généralement les relations entre les parties, n'ont pas pour objet ou pour effet d'instituer une société commune, une association ou une société en participation ou créée de fait ou un quelconque groupement entre elles.

12.2 L'utilisation du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » ne confère aucune exclusivité à l'Utilisateur.

12.3 Si une ou plusieurs dispositions des Conditions Générales et Particulières d'Utilisation du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un contrat ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont leur force et leur portée.

12.4 Toute tolérance ou renonciation de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie dans l'application de tout ou partie de tout engagement prévu aux Conditions Générales et particulières d'Utilisation quelles qu'en aient pu être la date, la fréquence ou la durée, ne saurait en l'absence d'accord écrit à cet effet, valoir modification des Conditions Générales du service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible », ni générer ou faire obstacle à un droit quelconque.

12.5 Toute réclamation et/ou contestation de l'Utilisateur à l'égard de la Chambre de Commerce et d'Industrie devra être notifiée à cette dernière dans les trente (30) jours du fait générateur, sous peine de déchéance.

12.6 Pour l'application des présentes et de ses suites, la Chambre de Commerce et d'Industrie et tout Utilisateur font déclaration de domicile à leur adresse professionnelle ou à leur siège social respectif.

ARTICLE 13 - LEGISLATION APPLICABLE – LITIGE

13.1 Les Conditions Générales du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible » et les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie seront régies pour leur interprétation et leur exécution par le droit français.

13.2 Les parties s'engagent à chercher une solution amiable en cas de différends. A défaut de solution amiable, tout litige relatif à l'exécution, l'interprétation, l'extinction des Conditions Générales et Particulières du Service de la base d'annonces informatisée « Cédants - Repreneurs - Partenariat(s) CCible », nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris en cas de référé, sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie .